

Le Défap et ses envoyés : «Aider à construire un monde plus juste»

Les prochaines missions de volontariat que propose le Défap ont été ouvertes courant janvier : le recrutement des candidat.es est en cours, jusqu'à fin avril – début mai, pour des missions qui vont s'étaler sur l'année 2024-2025. Anne-Sophie Macor, chargée du recrutement et du suivi des volontaires internationaux partant en mission avec le Défap, était invitée de l'émission « Courrier de mission » pour faire le point au micro de Guylène Dubois.



Un envoyé du Défap photographié au cours de sa mission à Madagascar © Défap

En ce mois de mars, « Courrier de mission », l'émission du Défap diffusée sur Fréquence protestante et sur Radio FM+, a

accueilli Anne-Sophie Macor pour évoquer les nouvelles missions de volontariat ouvertes pour 2024-2025. Responsable des « envoyés » du Défap, elle est chargée, au sein du service RSI (Relations et Solidarité Internationale) de définir les missions au sein des structures des partenaires à l'étranger sur lesquelles le Défap pourra envoyer des volontaires internationaux (VSI ou services civiques). Elle est ensuite chargée de recevoir les candidatures, et, avec la CEP (Commission Échange de Personnes) de faire un choix : savoir qui sera le plus indiqué pour partir sur telle ou telle mission, en fonction de ses compétences, son parcours, sa personnalité... C'est un parcours qui prend plusieurs mois, avec plusieurs entretiens successifs, et différentes personnalités qui interviennent pour évaluer la motivation des candidat.es, la capacité d'intégration dans les structures d'accueil, la solidité psychologique, l'aptitude à comprendre les enjeux d'un contexte interculturel...

Au micro de Guylène Dubois, Anne-Sophie Macor revient notamment sur les missions de volontariat qui ont été ouvertes par le Défap courant janvier : le recrutement des candidat.es est en cours, jusqu'à fin avril – début mai, pour des missions qui vont s'étaler sur l'année 2024-2025. Les missions de service civique, destinées aux candidat.es les plus jeunes, durent environ un an ; les missions en VSI (Volontariat de Solidarité Internationale) peuvent durer deux ans et être renouvelées jusqu'à trois fois.

Partez en mission avec le Défap !

Courrier de Mission

Émission du 17 mars 2024 sur Fréquence Protestante

Des missions co-construites avec les partenaires

Les missions proposées par le Défap se déroulent essentiellement dans les secteurs de l'enseignement, de la santé ou de l'environnement. Dans des pays comme Madagascar,

la Tunisie, le Cameroun, le Maroc, le Togo, l'Égypte... Certaines impliquent chez les candidat.es des compétences professionnelles spécifiques (c'est le cas des missions destinées à des VSI), d'autres ne nécessitent pas de formation professionnelle particulière (les missions de service civique). Toutes ont pour caractéristique d'être co-construites : c'est-à-dire qu'elles sont issues d'une demande des partenaires du Défap, et c'est à partir des besoins exprimés que seront définies les contours de la mission et le profil attendu pour le/la volontaire. Cette co-construction est une garantie que la mission correspond bien à un besoin sur place (elle n'est pas définie depuis Paris, au risque d'être en décalage avec les besoins réels à plusieurs milliers de km de la France) ; c'est aussi un marqueur des relations que le Défap entretient avec les Églises et institutions issues d'Églises avec lesquelles il est en lien – des relations de confiance entretenues sur le long terme, des relations de partenariat.

À noter que le Défap est le seul organisme protestant agréé pour l'envoi de VSI ; ce qui le place dans une situation particulière, avec certaines responsabilités vis-à-vis des autorités publiques (en ce qui concerne la formation et le suivi des volontaires). Mais le Défap permet aussi à d'autres organismes protestants d'envoyer des volontaires internationaux à l'étranger par le biais du « portage » (ou « intermédiation »). Le Défap a donc une position assez unique dans le milieu protestant.



Des missions dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'environnement... © Défap

Les missions proposées par le Défap ont aussi la particularité de se dérouler dans un cadre laïc, avec un statut reconnu par les autorités françaises (ce qui implique des garanties en termes de droit, de rémunération, de protection sociale...), mais dans un milieu d'Églises : car les institutions d'enseignement, de santé, etc... au sein desquelles les volontaires du Défap travailleront sont gérées par des Églises.

Soulignons que le Défap ne fait pas qu'envoyer des volontaires français à l'étranger : il œuvre aux mobilités croisées. C'est la deuxième année qu'il permet à des volontaires issues de ses Églises partenaires à l'étranger de venir en France en bénéficiant d'un statut de droit français. Ce qui est permis par un dispositif juridique français, la « réciprocité », qui permet de faire venir en France des candidats d'un pays où

l'on envoie des volontaires, en bénéficiant du même statut. C'est un dispositif que le Défap commence à utiliser, mais qu'il avait contribué à faire naître en France, avec d'autres ONG françaises. L'an dernier, le Défap a ainsi permis à ses premiers services civiques de venir effectuer des missions au sein d'institutions liées à des Églises protestantes de France. Pour l'année 2024-2025, le mouvement s'élargit aux VSI.



Photo de groupe de la session de formation des envoyés de juillet 2023 © Défap